

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Avril 2010

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Piconto, Mme Sibeyre, M. Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Bois, Mmes Dupuy, Ouvrard, M. Lurton

Excusés : MM Chapuis, Houdet, Mme Dugros

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BOIS

Procès-verbal de la réunion du 4 Février 2010 : adopté à l'unanimité

TRANSPORT SCOLAIRE

PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		27 013.89 €			0.00 €	27 013.89 €
Opération de l'exercice	23 113.53 €	18 606.47 €			23 113.53 €	18 606.47 €
Totaux	23 113.53 €	45 620.36 €	0.00 €	0.00 €	23 113.53 €	45 620.36 €
Résultats de clôture		22 506.83 €		0.00 €		22 506.83 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	23 113.53 €	45 620.36 €	0.00 €	0.00 €	23 113.53 €	45 620.36 €
Résultats définitifs		22 506.83 €		0.00 €		22 506.83 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constate** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TARIF - ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

Il vous est proposé de :

- fixer un tarif de 1.00 €, par enfant et par semaine, pour l'utilisation du ramassage scolaire sur la Commune.
- maintenir le service mis gratuitement à la disposition des familles dans le cadre du RPI des écoles de Cantenac et Labarde, concernant le trajet entre ces 2 écoles :
 - . le matin : de 8h40 à 8h55 pour l'aller-retour
 - . le soir : de 16h35 à 16h50 pour l'aller-retour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'adopter les modalités ainsi proposées, à partir de la rentrée scolaire 2010-2011
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

BUDGET PRIMITIF 2010

Mademoiselle Bondon présente le budget primitif 2010, qui se décompose de la façon suivante :

Section d'exploitation		40 566.83 €
- Recettes :	Excédent antérieur reporté	22 506.83 €
	Produits de gestion courante	860.00 €
	Subvention d'exploitation	17 000.00 €
	Autres produits de gestion courante	200.00 €
- Dépenses :	Charges à caractère général	19 066.83 €
	Charges de personnel	21 000.00 €
	Autres charges de gestion courante	500.00 €

Le Budget Primitif 2010 est voté à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

COMMUNE

PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		114 244.41 €	71 893.55 €		71 893.55 €	114 244.41 €
Opération de l'exercice	746 320.53 €	804 585.86 €	221 512.80 €	278 398.47 €	967 833.33 €	1 082 984.33 €
Totaux	746 320.53 €	918 830.27 €	293 406.35 €	278 398.47 €	1 039 726.88 €	1 197 228.74 €
Résultats de clôture		172 509.74 €	15 007.88 €			157 501.86 €
Restes à réaliser			44 774.00 €	40 732.00 €	44 774.00 €	40 732.00 €
Totaux cumulés	746 320.53 €	918 830.27 €	338 180.35 €	319 130.47 €	1 084 500.88 €	1 237 960.74 €
Résultats définitifs		172 509.74 €	19 049.88 €			153 459.86 €

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT au titre de l'exercice 2009

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009, **décide** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section d'exploitation à affecter		
Résultat de l'exercice :		58 265.33 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)		114 244.21 €
Résultat de clôture à affecter		172 509.54 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		56 885.67 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		-71 893.55 €
Résultat comptable cumulé (D 001)		-15 007.88 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		44 774.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		40 732.00 €
Solde des restes à réaliser :		-4 042.00 €
(B) Besoins (-) réel de financement :		19 049.88 €
- Affectation du résultat de la section d'exploitation		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)		19 049.88 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)		0.00 €
	SOUS TOTAL (R 106)	19 049.88 €
En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		153 459.86 €
	TOTAL (A1)	172 509.74 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 153 459.86 € (excédent reporté)	D001 : 15 007.88 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 19 049.88 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DRESSE PAR M. HOGREL, RECEVEUR

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 TH-TF notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2010.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de fixer, pour 2010, les taux suivants :

- Taxe d'habitation	13.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.54 %

pour un produit attendu de 324 996 € et 30 782 € d'allocations compensatrices.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE - ANNEE 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'allouer une indemnité annuelle de 305 € au prêtre chargé du gardiennage de l'église Saint Didier

BUDGET PRIMITIF 2010

Section de fonctionnement

La section fonctionnement du Budget Primitif 2010 s'élève à la somme de 909 470.86 €.

- **Recettes** : à partir, notamment, de l'excédent antérieur reporté (c/002) pour 153 459.86 € et de deux rentrées principales : les contributions directes (c/7311) pour 324 996 € et les dotations de l'Etat (chapitre 74) pour 246 405 €

- **Dépenses** : en prévision elles s'élèvent à la somme de 718 620.86 € avec comme principaux postes : les frais de personnel (chapitre 012) pour 385 979.00 €, les charges à caractère général (chapitre 011) pour 229 296.00 €, les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour 97 705.00 €, les charges financières (chapitre 66) pour 5 603.00 € et les charges exceptionnelles (chapitre 67) pour 37.86 €.

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 190 850.00 € qui sera reporté sur la section d'investissement.

⇒ La section fonctionnement du Budget Primitif 2010 est votée 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Section d'Investissement

La Section d'Investissement s'équilibre à la somme de 489 121.88 €

- **Recettes** : principalement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) pour 19 049.88 €, le virement de la section de fonctionnement pour 190 850 €, le FCTVA pour 48 494 €, les cessions de parcelles pour 36 014 €, la Taxe Locale d'Equipement pour 6 000 €, les subventions pour 47 683 €, un emprunt de 100 000 € et les restes à réaliser 2009 pour 40 732 €.

- **Dépenses** :

- Opérations financières	32 990.88 €	(32 691.88 € + 299.00 €)
- Dépenses d'équipement hors opération	385 244.00 €	(366 084 € + 19 160 € RR2009)
- Eglise (opération 11)	45 180.00 €	(23 800 € + 21 380 € RR2009)
- Construction scolaire (opération 12)	11 473.00 €	(11 473 € + 0 € RR2009)
- Aménagement RD2 - traversée de bourg (opération 15)	4 234.00 €	(0 € + 4 234 € RR2009)
- Extension voirie et réseaux (opération 17)	10 000.00 €	(10 000 € + 0 € RR2009)

⇒ La Section Investissement est adoptée à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Le Budget Primitif 2010 est donc voté à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

HANGAR PORT-AUBIN - Rénovation toiture

Après consultation de plusieurs entreprises pour la rénovation de la toiture du hangar Port-Aubin, il vous est proposé de :

- retenir l'entreprise DUGROS CHARPENTE pour un montant de 21 800.00 € HT soit 26 072.80 € TTC
Cette dépense, non individualisée en opération, sera inscrite au c/2313.

- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- retient l'entreprise DUGROS CHARPENTE pour un montant de 21 800.00 € HT soit 26 072.80 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2010 : Affectation de la Dotation

Monsieur Boucher fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Monsieur Yves LECAUDEY, Conseiller Général, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 13 300.00 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

* d'affecter la dotation cantonale 2010 pour les autres investissements :	37 545.75 €
. Chauffage mairie/écoles	11 472.95 €
. Toiture Hangar Port-Aubin	26 072.80 €
* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de	13 300.00 €
* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :	
. pour les autres investissements : par autofinancement, pour :	24 245.75 €

EGLISE - Restauration des grilles - Programme 2010

Demande de subvention auprès de la DRAC - Modification

Par délibération en date du 3 Novembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de demander à la DRAC une subvention de 50% sur un montant de dépenses de 21 000.00 € HT soit 25 116.00 € TTC

Par lettre en date du 11 Février 2010, la DRAC propose une aide de l'Etat à hauteur de 40% sur une opération de 19 500.00 € HT soit 23 322.00 € TTC.

Il vous est donc proposé de modifier la délibération en conséquence, à savoir :

- Travaux : 18 728.60 € HT soit 22 399.40 € TTC, à savoir :

* Ferronnerie : 12 581.00 € HT soit 15 046.87 € TTC

* Dorure : 6 147.60 € HT soit 7 352.53 € TTC

- Honoraires : 605.85 € HT soit 724.60 € TTC

- Dépenses imprévues : 165.55 € HT soit 198.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- de réaliser ces travaux si la subvention est accordée

- de solliciter une subvention auprès de la DRAC

- d'approuver le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :

. Subvention de la DRAC (40%) 7 800 €

. Financement de la Commune 15 522 €, étant précisé que la Commune prendrait à sa charge le complément de financement dans l'hypothèse où le montant de l'aide serait inférieur.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la restauration des grilles, étant entendu que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage.

Demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional - Modification

Par délibération en date du 3 Novembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de demander à la DRAC une subvention de 50% sur un montant de dépenses de 21 000.00 € HT soit 25 116.00 € TTC

Par lettre en date du 11 Février 2010, la DRAC propose une aide de l'Etat à hauteur de 40% sur une opération de 19 500.00 € HT soit 23 322.00 € TTC.

Il vous est donc proposé de modifier la délibération en conséquence, à savoir :

- Travaux : 18 728.60 € HT soit 22 399.40 € TTC, à savoir :

* Ferronnerie : 12 581.00 € HT soit 15 046.87 € TTC

* Dorure : 6 147.60 € HT soit 7 352.53 € TTC

- Honoraires : 605.85 € HT soit 724.60 € TTC

- Dépenses imprévues : 165.55 € HT soit 198.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- de réaliser ces travaux si la subvention est accordée

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional

- d'approuver le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :

. Subvention de la DRAC (40%) 7 800 €

. Subvention du Conseil Général (30%) 5 850 €

. Subvention du Conseil Régional (15%) 2 925 €

. Financement de la Commune 6 747 €, étant précisé que la Commune prendrait à sa

charge le complément de financement dans l'hypothèse où le montant de l'aide serait inférieur.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la restauration des grilles étant entendu que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage.

PERSONNEL COMMUNAL - Modification du tableau des effectifs au 01.04.2010

*** Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'ATSEM 1^{ère} Classe à temps non complet 21h30/35^{èmes}**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, décide, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- La suppression au tableau des effectifs de la commune :

. d'un poste d'ATSEM 1^{ère} Classe à temps non complet (21h30/35^{ème}),

- la présente modification au tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} Avril 2010.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE du BASSIN VERSANT des JALLES du CARTILLON et de CASTELNAU

*** Rapport d'activités 2009**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation du rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud pour l'exercice 2009.

DÉCISIONS du MAIRE PRISE par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2010-02 du 23 Février 2010** concernant la vente à M. et Mme François DESPAX domiciliés à Cantenac (33460) 35 Route des Eycards, des parcelles E 149 et E 376, sises à « Les Eycards », moyennant respectivement la somme de 1 000 € et de l'euro symbolique.

- **décision n°2010-03 du 23 Février 2010** concernant la commande, à l'entreprise SOPCZ, de la fourniture et de l'installation d'une chaudière murale DE DIETRICH pour les bâtiments scolaires et la mairie, pour un montant de 11 472.45 € TTC.

- **décision n°2010-04 du 17 Mars 2010** concernant la commande, à la SARL POMPES FUNEBRES SUD MEDOC, du relevage des tombes au cimetière, pour un montant de 10 130.00 € TTC.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

*** Itinéraire départemental de randonnée pédestre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- valide la nouvelle cartographie de l'itinéraire départemental de randonnée pédestre